



DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

MAIRIE DE SAINT-CHRISTOL

Le village - 07160 SAINT-CHRISTOL
Téléphone : 04 75 29 23 69
E-mail : mairie.st.christol@orange.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2022

Présents-es :

Karine BROSSE, Danielle COULOMB, Erika COULOMB, Nicolas FREYDIER, Christophe HUBAC, Michèle HUBAC, Guy MILLER, Jean-Luc GROUSSET et Anne-Sophie PETREL.

Excusés-es ou représentés-es :

Claire DESJARDINS, excusée

Le Conseil Municipal de Saint Christol (Ardèche), légalement convoqué, s'est réuni le vendredi 22 juin 2022, dans la salle de la mairie à 20h00.

Christophe HUBAC a été désigné secrétaire de séance.

Dossier soumis à délibération. :

1) Adoption des tarifs 2022 pour la location de la salle municipale et du préau

Monsieur le maire présente la situation des tarifs de location de la salle municipale tels qu'ils ont été fixés lors de la délibération du conseil municipal du 2 février 2018. Il apparaît opportun de réviser les tarifs de la salle communale et de définir les tarifs de la location du préau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité de fixer les tarifs suivants :

Salle communale : 50 € le week-end + 20 € de chauffage le cas échéant.

Préau : 50 € le week-end + 30 € de chauffage le cas échéant.

Salle communale + préau : 80 € + 50 € de chauffage le cas échéant.

- 300 € de caution
- Gratuit pour les obsèques
- Gratuit pour les associations de la commune

Mobilier : (uniquement aux habitants de la commune)

- 5 € une table + 2 bancs quelle que soit la durée
- 150 € de caution pour l'ensemble

2) Réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales

À compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur le site internet de la collectivité.

Cependant les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité la modalité suivante : publicité par affichage à la mairie de Saint Christol.

3) Arrêté du SCOT Centre Ardèche

Par délibération du comité syndical en date du 14 avril 2022, le projet de Schéma de Cohérence Territoriale a été arrêté et le bilan de la concertation menée a été approuvé.

L'article L.143.20 du code de l'urbanisme prévoit que le syndicat mixte qui arrête le projet au schéma le soumet pour avis aux communes membres du syndicat mixte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal rejette la délibération : **7 voix contre et 2 abstentions.**

Dossiers non soumis à délibération.

1) Commission logement

La commission se réunira le vendredi 15 juillet à 18h30 afin d'établir le budget prévisionnel de la rénovation du logement de l'église en gîte.

2) Point sur les travaux

- Les travaux de mise en accessibilité de la mairie sont quasiment terminés. Il reste à finir les sanitaires et le goudronnage des abords à l'extérieur (devis de 2800€). L'ouverture au public est prévue au plus tard au 1er septembre 2022.
- Le fauchage est en cours sur le secteur d'Echarlives et Talaron.
- Le pont de la scie a pu être rénové rapidement, un trou était apparu dans la voûte et l'ensemble menaçait de s'effondrer.

3) Point budget

- Dans le cadre de la mise en conformité de l'accessibilité de la mairie, un premier acompte de la DETR de 10 000 € et un second du département de 8 000 € ont été versés.

- Un remboursement anticipé de 10 000 € du prêt relais a été effectué au mois d'avril dernier, un second sera réalisé au mois de juin.
- Le budget concernant l'achat d'une table de réunion et de 12 chaises est estimé entre 800 € et 1 000 €.

4) Questions diverses

- Une étape du Raid VTT des Monts d'Ardèche passera par le secteur de Vergnes, Viallet et des Pizes le dimanche 26 juin prochain. Un ravitaillement sera assuré à Viallet. Une dizaine de bénévoles de la commune assureront la sécurité du parcours.
- Le Sentier du Talaron va être finalisé d'ici fin juillet : le mobilier va être prochainement implanté (le repérage et le piquetage ont eu lieu la semaine dernière). La mise en place de l'œuvre artistique au verger de la Chirouze se déroulera du 11 au 22 juillet. L'artiste Myriam ROUX propose aux habitants de la vallée et aux vacanciers de s'associer à son travail qui sera réalisé entièrement en bambous. Une végétalisation de la structure sera possible ultérieurement.
- Le projet de modification ou non du règlement intérieur des cimetières communaux et de la tarification des concessions sera soumis au vote lors du prochain conseil municipal.
- La convention de passage sur le chemin des Mas a été envoyée aux propriétaires concernés. Elle sera prochainement signée en Mairie.
- Un livret d'accueil pour les nouveaux arrivants sur Val'eyrieux va être édité et distribué aux communes.
- En centre-Ardèche, la passerelle des vallées est créatrice d'un « espace de vie sociale » agréé par la CAF de l'Ardèche. Animée par les bénévoles « tout terrain » et les personnes participantes, coordonnée par un salarié militant de la re-création du lien social, elle est soutenue par de nombreux partenaires et se propose d'intervenir sur notre vallée.
- Notre commune accueille depuis plusieurs semaines déjà deux familles ukrainiennes. Elles sont hébergées actuellement chez l'habitant à Ponsiac. Elles sollicitent par courrier la mairie afin de les aider à trouver un logement sur la commune ou dans la vallée.

La séance est levée à 23h30.

Le prochain conseil municipal est prévu le vendredi 16 septembre à 20h.

Le Maire,
Nicolas FREYDIER.